

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES**

**DU MAIRE DE LA COMMUNE DE
GANGES**

**ARRETE MUNICIPAL N° 2016/084 INTERDISANT LA
RANDONNEE SUR L'ITINERAIRE DU PDIPR « L' OLIVERAIE »**

LE MAIRE DE LA VILLE DE GANGES,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi N° 83-8 du 7 Janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les régions et l'Etat ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-2 à L 2213-4 ;

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment l'article L 161-5

VU la demande en date du 03 Mai 2016, du Conseil Départemental de l'Hérault, Direction du Matériel et des Travaux Pôle Moyens Opérationnels, DGA Aménagement du Territoire, service travaux PDIPR du secteur de Saint Martin de Londres

CONSIDERANT que le PDIPR de « l'Oliveraie » n'est pas praticable en raison notamment d'un ravinement important et profond entre les points 3 et 4, ce qui présente un danger pour les usagers de cet itinéraire

ARRETE :

ARTICLE 1 : La promenade et la randonnée sont interdites sur le PDIPR « l'Oliveraie » notamment sur les chemins ruraux 1^e2, 2^e1, 2, 3, 3^e1 et 4^e5 à compter du 06 Mai 2016 pour une durée indéterminée.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le pétitionnaire

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification et de publication.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de la Police Municipale
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Dont ampliation sera transmise à :
Monsieur le Commandant de Gendarmerie

Fait à GANGES, le 06 Mai 2016



Le Maire

Michel FRATISSIER